

Rapport annuel 2022-2023

Centre de services scolaire Marie-Victorin



Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec



MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'administration et DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire Marie-Victorin

Si l'année scolaire 2022-2023 a donné lieu à de nombreuses réalisations au sein de notre organisation, celle-ci a surtout été marquée par de grands changements. Un vent de renouveau souffle effectivement sur le CSS Marie-Victorin, alors que nous transitons vers notre nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR) adopté en juin 2023. Ce plan guidera l'ensemble de nos actions pendant les quatre prochaines années, soit, jusqu'en 2027 et permettra à notre organisation d'évaluer et de mesurer la portée de nos actions.

Les valeurs principales autour desquelles s'articulait notre dernier PEVR (**engagement, collaboration, innovation**) ont évolué vers notre nouveau PEVR et deux autres valeurs d'importance viennent s'y greffer : le **courage** et la **cohérence**.

Il ne faut pas oublier la précieuse collaboration et le dévouement continu de toute notre communauté éducative qui nous permet de surmonter chacun des défis rencontrés et de les transformer en opportunités tout en gardant le cap sur nos objectifs. C'est ce qui fait la force de notre centre de services scolaire : une communauté engagée!

La transition vers notre nouveau PEVR s'effectue en conservant le bien-être de nos élèves et de leurs réussites comme les principaux moteurs de chacune de nos actions et de nos initiatives. L'élève est une priorité indéfectible pour chaque membre de l'organisation qui, à sa façon, cherche continuellement à inspirer l'engagement et à cultiver l'accomplissement.

Comme ce rapport annuel en témoigne, de grands projets ont vu le jour au cours de cette année 2022-2023. Près de deux ans après avoir amorcé une importante réflexion sur les pratiques pédagogiques efficaces, un plan de développement professionnel a débuté dans 24 de nos 74 établissements lors de la dernière année scolaire. Son élaboration résulte d'une collaboration entre nos professionnels de l'éducation et différents chercheurs en vue de soutenir l'ensemble de nos milieux pour favoriser la réussite de nos élèves.

Un autre élément marquant de notre année 2022-2023 est l'accueil de 2 550 élèves issus de l'immigration; un record pour notre centre de services scolaire. Nos équipes ont déployé des efforts considérables afin d'accueillir les élèves et de mettre en place tous les services nécessaires à leur intégration et à leur épanouissement.

Nos équipes ont également continué à travailler avec ardeur afin de faire face à la croissance soutenue de notre population scolaire. Agrandissements, mise en chantier d'une nouvelle école, installations de modulaires et autres grands projets d'infrastructures continuent de s'ajouter au programme.

Durant la dernière année, ce sont 61 projets qui ont été planifiés, dont 13 pour des parcs école, dans le but d'améliorer l'environnement de tous nos élèves et ainsi favoriser leur bien-être et leurs apprentissages.

Le bien-être de nos quelque 5 000 employés est également au cœur de nos priorités. C'est d'ailleurs pourquoi notre organisation s'est dotée d'une Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail. Nous avons aussi bonifié l'accompagnement et le soutien personnalisé auprès de nos enseignants non détenteurs de brevet pour favoriser la réussite de nos élèves et la fidélisation de nos employés.

Bien entendu, ce ne sont là que quelques exemples de toutes les réalisations. Nous vous invitons donc à consulter ce rapport annuel 2022-2023 pour prendre connaissance de l'ensemble des réalisations et des statistiques relatives au Centre de services scolaire Marie-Victorin.

Merci à chacun et chacune d'entre vous, membres de la communauté éducative du CSS Marie-Victorin pour votre engagement vers la réussite de nos élèves.

Bonne lecture !

Gaëlle Absolonne, directrice générale

et

Nathaniel Liberge, président du conseil d'administration

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Présentation du centre de services scolaire..... | 4 |
| 1.1 Le centre de services scolaire en bref | 4 |
| 1.2 Faits saillants | 7 |
| 1.3 Services éducatifs et autres services | 10 |
| 2. Gouvernance du centre de services scolaire..... | 14 |
| 2.1 Conseil d'administration..... | 14 |
| 2.2 Autres comités de gouvernance..... | 16 |
| 2.3 Code d'éthique et de déontologie..... | 21 |
| 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 21 |
| 3. Résultats | 23 |
| 3.1 Plan d'engagement vers la réussite..... | 23 |
| 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence | 43 |
| 3.3 Procédure d'examen des plaintes | 44 |
| 4. Utilisation des ressources..... | 45 |
| 4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire | 45 |
| 4.2 Ressources financières | 45 |
| 4.3 Gestion et contrôle des effectifs | 46 |
| 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | 47 |
| 4.5 Ressources matérielles et informationnelles | 47 |
| 5. Annexes du rapport annuel..... | 48 |
| Rapport du protecteur de l'élève | 48 |

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

- **45 108 élèves**
- **74 établissements scolaires**
- **59,8%** des élèves au secteur jeune sont **issus de l'immigration et 37,5% n'ont pas le français comme langue maternelle**
- **53 services de garde** en milieu scolaire fréquentés par **12 343 élèves**
- **5 225 employés réguliers**
- Un acteur économique de premier ordre avec près de **103,8 m\$ en immobilisations**

NOMBRE D'ÉLÈVES

| Programme, niveau ou ordre d'enseignement | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Passe-partout | 436 | 451 | 352 | 371 | 276 |
| Préscolaire | 3 588 | 3 532 | 3 700 | 3 851 | 4 030 |
| Primaire | 19 804 | 20 531 | 21 031 | 20 807 | 21 176 |
| Secondaire | 11 362 | 12 173 | 12 774 | 12 986 | 13 609 |
| Formation professionnelle | 3 452 | 3 331 | 3 831 | 3 614 | 3 211 |
| Éducation des adultes | 4 100 | 3 184 | 3 161 | 2 897 | 2 806 |
| Nombre total d'élèves ⁽¹⁾ | 42 742 | 43 653 | 44 849 | 44 526 | 45 108 |

Source : ⁽¹⁾ Selon le nombre d'élèves déclarés au bilan 4 de 2022-2023 pour tous les secteurs (FGJ, FGA, FP).

COMMUNAUTÉS CULTURELLES

- Élèves issus de l'immigration (1re et 2e génération): **59,8%**
- Enfants nés à l'extérieur du Canada (1re génération): **24,6%**
- Enfants nés au Canada, mais dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada (2e génération): **35,2%**
- Élèves allophones (dont la langue maternelle est autre que le français): **37,5%**

Source : Tableau Power Bi — Portrait d'école au 30 septembre 2022 (primaire et secondaire).

MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Pourcentage d'élèves provenant d'un milieu où l'indice de défavorisation socio-économique (IMSE) est élevé* :

- Primaire: 36,8%
- Secondaire: 50,6%

Source : Lumix

**Selon l'IMSE 2022-2023 – Indice 8, 9 et 10 uniquement. Veuillez noter que l'indice 8 a été ajouté au calcul parce qu'il fait partie de la défavorisation.*

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Proportion d'élèves ayant un code de difficulté reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ):

- Préscolaire 4-5 ans et primaire: 5,5%
- Secondaire: 6,4%

** Selon le nombre d'élèves déclarés EHDAA au bilan 4 en FGJ uniquement pour l'année 2022-2023. Pour le préscolaire, les élèves au programme Passe-Partout ne sont pas considérés.*

VILLES DESSERVIES

Le CSS Marie-Victorin dessert la population scolaire des villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Écoles préscolaires et primaires : 54 (avec 4 pavillons)
- Écoles secondaires* : 10
- Écoles et points de service spécialisés** : 5
- Centres de formation professionnelle: 3
- Centre d'éducation des adultes : 2
- **Nombre total: 74**

**Incluant l'école Le Bac*

*** 2 écoles primaires, 1 école secondaire, 2 écoles primaires/secondaires*

SERVICES DE GARDE

- Nombre de services de garde en milieu scolaire*: 53
- Nombre d'élèves en fréquentation régulière 3-5 jours** : 12 193
- Nombre d'élèves en fréquentation régulière 2 jours** : 80
- Nombre d'élèves en fréquentation régulière 1 jour** : 70
- Nombre total d'élèves en services de garde: **12 343 élèves**

**Le service de garde à Int. Greenfield Park n'est pas géré par le CSS Marie-Victorin.*

***Nouveaux types de fréquentation à partir de 2022-2023*

Données en date du 30 septembre 2022

Source: JADE

TRANSPORT SCOLAIRE

- Nombre d'élèves transportés : 18 095*
- Nombre de parcours : 1 170
- Nombre d'autobus : 149
- Nombre de berlines : 131

** Élèves de niveau préscolaire, primaire et secondaire. De ce nombre, 5646 élèves bénéficient du service de transport collectif du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et 1787 élèves sont inscrits dans un établissement privé.*

Source : GÉOBUS

Données en date du 19 octobre 2022.

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE IMPORTANT

En 2022-2023, près de 488,3M\$ ont été dépensés en rémunération, plus de 65,9 M \$ en services, honoraires et contrats, plus de 24,8 M\$ en achats de fournitures et matériel, plus de 4,8 M\$ en autres charges non capitalisables, ainsi que près de 103,8 M\$ en immobilisations incluant plus de 79,7 M\$ dans de multiples projets de construction et d'acquisition d'écoles et de bâtiments dédiés aux services à nos élèves et une somme de plus de 14,7 M\$ consacrée au réaménagement des cours d'école et à des améliorations de terrains.

Source : États financiers au 30 juin 2023.

EMPLOYÉS RÉGULIERS

- Personnel enseignant (régulier): 2 673
- Personnel de soutien administratif et technique: 1 084
- Personnel de soutien manuel : 208
- Personnel des services de garde: 679
- Personnel professionnel : 355
- Personnel de gestion (cadre et hors-cadre): 226
- **Nombre total d'employés réguliers : 5 225**

Nombre d'employés réguliers en date du 30 novembre 2022 (incluant les postes à temps plein ou partiel).

1.2 Faits saillants

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Centre de services scolaire Marie-Victorin a été le lieu de plusieurs initiatives spéciales et de moments marquants. Ce qui suit offre un aperçu de certains de ces événements, classés par service.

Service des ressources éducatives

- **Pratiques efficaces** : Le plan de développement professionnel de pratiques efficaces a débuté dans 24 établissements en 22-23. Les autres établissements ont continué de mettre en place les conditions préalables à la mise en œuvre du plan. Les rencontres de réseautage des divers acteurs de ces milieux ont permis d'échanger les pratiques gagnantes tout en assurant l'ajustement du plan. L'ensemble des conseillers pédagogiques ainsi que les mentors accompagnateurs ont été formés aux deux pratiques priorisées par le plan, soit l'enseignement explicite et la rétroaction.
- **Inclusion** : En 2022-2023, la mise en place de trois équipes multidisciplinaires de quartier se sont ajoutées à celles qui avaient été mis en place en 2021-2022, pour un total de quatre équipes multidisciplinaires de quartier. Plusieurs rencontres et un accompagnement de proximité par Mme Nadia Rousseau, chercheure universitaire qui s'intéresse particulièrement à la pédagogie de l'inclusion scolaire, s'est vécu auprès des nouvelles équipes en quartier. De plus, un comité a été mis en place afin de réfléchir à la répartition des ressources professionnelles au sein des classes primaire et secondaire visant à soutenir davantage les interventions préventives en classes ordinaires.
- **SILÉI (Service d'intégration linguistique et d'éducation interculturelle)** : Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, le centre de services scolaire a accueilli 2 550 élèves issus de l'immigration. Il s'agit d'une année record. De ces élèves 1 054 (41%) ont intégré la classe ordinaire et 1 496 (59%) élèves ont débuté leur scolarisation en classe d'accueil. Ceci représente 306 inscriptions au préscolaire, 1 347 inscriptions au primaire et 897 inscriptions au secondaire. L'espagnol, le français, l'arabe, le dari et l'ukrainien sont les langues maternelles principales. Les pays d'origine sont très variés mais, la grande majorité de nos élèves proviennent de la Colombie, de la France, du Cameroun, du Mexique et de l'Ukraine. De façon assidue, les services et les milieux ont déployé rapidement les ressources nécessaires afin de répondre à cette grande demande. L'équipe du guichet d'accueil s'est assurée de bien accueillir les familles et d'évaluer les élèves afin d'assurer la mise en place des services pour ces jeunes. Les équipes-écoles ont veillé à valoriser l'identité culturelle ainsi qu'à répondre aux besoins prioritaires émergents en collaboration avec le service d'intégration linguistique et d'éducation interculturelle de notre CSS. Plusieurs familles ont été orientés vers les organismes communautaires avec lesquels nous travaillons en partenariat.

Service des ressources humaines

- Adoption de notre Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail;
- Deuxième mission de recrutement international en France pour le personnel enseignant et le personnel en technologies de l'information;

- Bonification du service universel et personnalisé de soutien et d'accompagnement des enseignants non détenteurs de brevet en vue de favoriser la réussite éducative de nos élèves et la fidélisation du personnel;
- Déploiement de plusieurs projets en santé globale (pairs aidants, évaluation des risques psychosociaux en milieu de travail, stages d'observation des enseignants formés à l'étranger et des enseignants non détenteurs de brevet, accompagnement au retour au travail).

Service de l'organisation et du transport scolaire

- Ententes contractuelles avec les transporteurs scolaires jusqu'en 2027;
- Élaboration d'un formulaire interactif pour les demandes des parents liés au transport scolaire. Ce formulaire permet maintenant de traiter les demandes de places disponibles, de 2e transport pour une garde partagée, de dérogation parentale à l'arrêt pour élève au préscolaire, et de déplacement d'arrêt;
- Implantation accélérée des classes de maternelle 4 ans : 20 groupes de plus ont été ouverts en 2022-2023 pour un total de 51 groupes;
- Ajouts d'espace et redécoupages : Livraison de l'agrandissement de Marie-Victorin (Brossard). Des redécoupages aux secteurs des écoles environnantes et de l'école livrées ont eu lieu. Voici les écoles touchées par ces redécoupages :
 - Marie-Victorin (Brossard)
 - Prévillie
 - Samuel-De Champlain
- Révision et actualisation de la politique d'admission et d'inscription pour le secteur jeune qui a été adoptée en juin 2023 par le Conseil d'administration en vue d'une mise en application pour l'année scolaire 2023-2024.

Formation professionnelle

- Plus de 60 finissantes et finissants grâce au programme AEP 4248, Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée (Bourses du gouvernement du Québec);
- Implantation d'un projet COUD dans les métiers de l'alimentation, donc des formations qui répondent aux besoins des entreprises ayant des difficultés à recruter de la main-d'œuvre professionnelle ou technique. Ce projet permet de former leur personnel pendant les heures de travail grâce à la formule d'alternance travail-études;
- Développement d'une offre de service en soudage haute-pression en collaboration avec le CSS de Sorel-Tracy.

Formation générale des adultes

- Accompagnement de plusieurs nouveaux enseignants en francisation dû à l'augmentation de la clientèle. Développement d'outil d'accompagnement pédagogique pour soutenir la clientèle de francisation vivant de grandes difficultés d'apprentissage;
- Développement du projet en raccrochage scolaire en partenariat avec le secteur des jeunes, mise en place du comité persévérance 360 et production du protocole d'intervention en raccrochage scolaire avec le secteur des jeunes;

- Réalisation du projet *Voix migrantes* qui a permis de mettre le parcours migratoire de plusieurs élèves issues de l'immigration en lumière.

Service des technologies de l'information

- Gestion et support des équipements informatiques pour nos 45 000 élèves ainsi que pour nos 7 800 ressources administratives;
- Gestion du service de l'Imprimerie et des imprimantes multifonctions dans nos établissements (plus de 45 millions de copies en 22-23);
- Ajout de 1 000 bornes sans fil pour l'ensemble des établissements;
- Remplacement de 475 imprimantes multifonctions pour l'ensemble des établissements;
- Remplacement de l'ensemble des imprimantes industrielles au centre de reprographie;
- Réception de 23 600 appels au centre d'appels pour l'année 2022-2023;
- Prise en charge de 35 600 billets créés via l'outil de billetterie C2 pour l'année 2022-2023;
- Opération d'un centre d'appels régional (Montérégie) afin d'offrir aux élèves une assistance technique pour les inscriptions en ligne aux cours d'été (1 300 appels traités);
- Continuation de la mise en place des 15 mesures recommandées par le centre opérationnel de Cyberdéfense (COCD).

Service des ressources matérielles

Le service des ressources matérielles travaille sur de nombreux fronts aux bénéfices des élèves, des employés et également de la communauté en maintenant des lieux propres et accessibles aux citoyens. Divisé en plusieurs secteurs ayant des fonctions diverses, mais complémentaires, ce service a notamment œuvré à :

- 13 855 requêtes diverses réparations et entretiens divers sur nos bâtiments pour une somme de 6,5 millions \$;
- 5 350 requêtes de transport;
- 77 appels d'offres ont été faits;
- 90 contrats conclus;
- 17 803 bon de commandes ont été traités;
- 61 projets sur 47 écoles ont été planifiés pour une somme totale de 39,55 millions \$.
- 13 de ces projets ont touché spécifiquement les parcs d'écoles pour un total de 13,41 millions \$;
- 4 338 requêtes au Bureau de la sécurité des personnes et des établissements (BSPE), autant en intervention, qu'en contrôle d'accès qu'en serrurerie.

Développement des infrastructures scolaires

- Ouverture de l'agrandissement de l'école Marie-Victorin Brossard;
- Mises en chantier du projet d'une nouvelle école, située au 790 boulevard Quinn, et des projets d'agrandissement de l'école Paul-Chagnon et de l'école Rabeau;
- Installation de complexes modulaires aux écoles secondaires Monseigneur-A.-M. Parent et Antoine-Brossard ainsi qu'à l'école primaire spécialisée Bel-Essor;
- Aménagement et déménagement des activités du centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé, au 101 boulevard Roland-Therrien à Longueuil (suite à l'incendie).

1.3 Services éducatifs et autres services

Afin de répondre aux nombreux besoins d'une clientèle très diversifiée, les services du CSS Marie-Victorin, particulièrement le Service des ressources éducatives, ont mis en œuvre plusieurs projets et initiatives en 2022-2023.

Service des ressources éducatives

- Ouverture du Centre d'évaluation, de formation et d'intervention (CEFI): réalisation de plus de 100 évaluations en orthophonie; plus de 200 évaluations en psychologie ainsi que rôle-conseil auprès des établissements;
- Mobilisation de l'équipe SILEI pour l'accueil des élèves issus de l'immigration et accompagnement dans les écoles (2 550 inscriptions);
- Déploiement de 3 nouvelles équipes de quartier augmentant notamment les services en ergothérapie et en orthopédagogie;
- Poursuite et finalisation du projet relié au déploiement des mesures exceptionnelles;
- Partage d'outils d'accompagnement liés à la diversité sexuelle, au plan d'intervention et au plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Augmentation du nombre d'établissements participant à la Communauté de pratique sur l'école bienveillante;
- Création d'un comité de professionnels pour les mesures d'urgence;
- Réorganisation des différents services du Service de soutien à l'intervention (SSI), permettant de répondre à une demande croissante;
- Mise en place de stratégie d'accompagnement par nos équipes pour soutenir les nouveaux professionnels, TES et stagiaires;
- Mise en œuvre du dispositif de mentorat d'accompagnement et déploiement du plan de développement professionnel des mentors-accompagnateurs;
- Formation de l'ensemble des gestionnaires d'établissements sur les pratiques efficaces;
- Lancement de la plateforme des profils de classe en français au primaire;
- Déploiement d'offres de services et d'accompagnement en lien avec le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise;
- Offres universelles liées à l'enseignement à l'extérieur et présentation en congrès;
- Mise en place d'une offre augmentée du service des bibliothécaires par un accompagnement de proximité aux écoles;
- Lancement des sites 1^{re} transition partenaires et parents et lancement de l'outil « Mon Portrait »;
- Augmentation du nombre d'écoles ayant participé aux ateliers synchrones de La cabane à culture touchant à des arts divers (ex. : Théâtre de la dame de cœur, sculpture et bande dessinée).

Service aux entreprises (Nova Formation)

- Attestation d'études professionnelles (AEP) en conduite d'autobus (Services Québec et MEQ), en collaboration avec le Centre de transport routier de St-Jérôme, ayant permis de former 3 groupes, mais surtout plus de 50 diplômés;
- Attestation d'études professionnelles (AEP) en services de garde en milieu scolaire (MEQ) qui, depuis sa formation en juin 2022, compte 633 apprenants(es), dont 568

diplômés(es). De plus, une mise à jour du programme de formation a été apportée et une formation hybride en alternance travail-études (ATE) a été développée.

- Partenariat avec le Service des ressources matérielles ayant mené à la conception et au développement d'une formation asynchrone sur l'utilisation sécuritaire des extincteurs à partir d'extraits d'un guide de formation en Santé et Sécurité sur la prévention des incendies. Une autre formation asynchrone, portant cette fois sur la protection contre la violence faite aux enseignants, a été rendue possible grâce à un partenariat le Service des ressources éducatives. Un partenariat avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec a, quant à lui, permis l'actualisation et le développement de programmes d'intégration pour les nouveaux gestionnaires dans les Centres de services scolaire au Québec.

Événements organisationnels, culturels et sportifs

Durant cette même année scolaire, plusieurs activités organisationnelles, culturelles et sportives ont eu lieu, dont celles-ci :

- Le rendez-vous annuel ***Primaire en spectacle*** a été présenté à l'école secondaire André-Laurendeau, le 14 avril dernier. 17 écoles ont participé à cette 16^e édition!
- La **soirée hommage à nos retraités et à nos employés célébrant 25 ans de carrière** a eu lieu à l'École hôtelière de la Montérégie le 22 mars dernier. Plus de 200 personnes ont pris part à cette soirée de reconnaissance.
- Le samedi 13 mai avait lieu le **KM Marie-Victorin**, une course familiale et participative qui a comme objectif de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques. L'événement fut un énorme succès avec 51 écoles participantes et plus de 7 300 coureurs.
- La deuxième édition de l'exposition du projet **Voix migrantes** a transporté 400 visiteurs au cœur d'œuvres et d'histoires d'élèves en apprentissage du français au CSS Marie-Victorin. Ce sont plus de deux cents élèves du primaire, du secondaire, ainsi qu'une soixante d'élèves de l'éducation des adultes en francisation qui ont participé à ce projet afin de soutenir leur apprentissage et valoriser leur diversité linguistique.
- Le **Concert du printemps** était de retour pour une 22^e édition, sous le thème de l'environnement et des enjeux climatiques. Plus de 300 élèves ont ainsi eu la chance de performer au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts de Montréal, aux côtés de l'Orchestre symphonique de Longueuil et de son chef d'orchestre et violoniste Alexandre Da Costa.
- Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (FPEA) du CSS Marie-Victorin ainsi que le Mouvement Desjardins ont, pour une 22^e année, remis **Les Bourses reconnaissance Desjardins**. Douze élèves du secteur de l'éducation des adultes ont ainsi été récompensés pour leurs efforts et leurs résultats scolaires.
- C'est avec grand bonheur que le CSS Marie-Victorin a tenu, pour une 15^e année consécutive, **les Bourses Lucie-Désilets**. Ces bourses ont pour objectif d'accroître l'adoption de valeurs et d'attitudes citoyennes chez nos élèves. Cette année, 34 bourses ont été réparties dans six grandes catégories : écriture, slam et poésie, persévérance scolaire, œuvre artistique, Projet – Événement culturel et engagement communautaire.

- Favorisant la motivation des élèves en leur offrant une plate-forme unique pour exprimer leurs talents et faire rayonner leurs projets, le **Défi OSEntreprendre** valorise et reconnaît l'apport des entrepreneurs de son territoire. Cette année, grâce au Service aux entreprises NOVA Formation, le CSS Marie-Victorin est fier d'avoir pris en charge le volet scolaire, ainsi que les volets Création d'entreprise et Faire affaire ensemble. Dans le volet scolaire, 530 élèves de 15 établissements du CSS Marie-Victorin ont réalisé 29 projets, soit 14 de plus que l'an dernier. Pour sa part, le volet Création d'entreprise a rayonné avec 19 projets, dont 15 sont en démarrage. Au total, 12 bourses ont été remises, totalisant une valeur de 4 200 \$.

Outre ces événements d'envergure, plus d'une centaine d'activités culturelles ont été réalisées dans nos établissements.

- **Journées des ambassadeurs** : Deux événements ont été organisés – La ruée vers l'art et la culture et Le printemps des ambassadeurs – afin de permettre à nos ambassadeurs de réseauter, de partager les stratégies gagnantes pour faire vivre la culture dans leur milieu. Ce fut également l'occasion de présenter aux écoles les nombreuses activités culturelles des différents partenaires du CSS Marie-Victorin. Ces événements ont non seulement permis de diffuser la riche programmation culturelle offerte sur notre territoire, mais également de consolider les liens avec nos partenaires.
- **La cabane à culture** : La cabane à culture offre aux élèves de vivre des expériences culturelles riches et diversifiées provenant d'organismes de partout dans la province. En plaçant les élèves en contact synchrone avec les artistes, ces expériences peuvent ensuite se poursuivre par l'exploitation de la bibliothèque comme carrefour d'apprentissage.
Au total, ce sont 111 classes du primaire qui ont profité de la programmation. L'école de cirque, *Exploramer*, *Bd et sculpture* ainsi que le Théâtre de la dame de cœur représentent les ateliers les plus populaires.
- **Activités de médiation culturelle** : Plusieurs activités de médiations culturelles, en collaboration avec différents partenaires, ont été vécues au sein de nos écoles, permettant à nos élèves de vivre des expériences stimulantes et enrichissantes. Parmi celles-ci, notons :
 - **Une compositrice à l'école**, une collaboration avec Alejandra Odgers et les écoles Jacques-Ouellette et Vauquelin lors de laquelle plusieurs ateliers de composition musicale ont été vécus par les élèves.
 - **Projet interdisciplinaire théâtre, métiers du théâtre et arts plastiques** lors duquel des élèves de l'école Carillon ont collaboré avec un centre communautaire en s'inspirant de contes de l'auteur Simon Boulerice.
 - **À chacun ses couleurs!** L'événement a permis à des élèves du régulier de quatrième secondaire de l'école André-Laurendeau d'exposer les œuvres réalisées en arts plastiques à la Bibliothèque Raymond-Lévesque.
 - **Radiomaton**, un projet mêlant arts de la scène et danse a permis de jumeler des élèves d'une école secondaire et des personnes âgées. À la suite d'un atelier en classe, une visite du Radiomaton a été réalisée et l'enregistrement vidéo a ensuite été exposé à la bibliothèque Raymond-Lévesque.

- **La Caravane du livre au secondaire** : Découlant d'une entente avec notre partenaire culturel, La Fête du livre jeunesse de Longueuil, La caravane du livre, qui se vivait déjà depuis plusieurs années dans nos écoles primaires, a été adaptée cette année pour les élèves de 1^{re} secondaire. Ce projet propose des activités autour de la lecture, par l'animation d'ateliers clés en main pour l'enseignant. Ce projet pilote a été vécu à l'école secondaire Gérard-Filion, impliquant :
 - 6 classes régulières
 - 3 classes d'accueil
 - 3 auteurs jeunesse impliqués
 Les élèves y ont participé de manière collaborative, en exploitant le numérique dans la création d'une histoire.

- **Culture à l'école** : La culture est de plus en plus accessible pour les élèves de nos établissements. Il est possible de le constater par l'augmentation importante du nombre d'ateliers culturels ou de culture scientifique vécus dans nos établissements.
 - 50 écoles ont reçu un artiste, un écrivain ou un organisme culturel en 2022-2023;
 - Plus de 110 artistes, écrivains ou organismes culturels ont rencontré nos élèves;
 - Pour un total de 804 ateliers culturels qui ont été vécus par nos élèves.
 - 38 écoles ont reçu un organisme ou réalisé une sortie culturelle scientifique en 2022-2023;
 - Ce sont 48 organismes de culture scientifique qui ont rencontré nos élèves ou les ont accueillis;
 - Pour un total de 218 ateliers/sorties de culture scientifique qui ont été vécus par nos élèves.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

| Membres parents | Poste occupé |
|----------------------------------|---|
| BROSSEAU, Nicolas | Représentant du district D |
| GRENON, Nicola | Représentant du district B |
| LAMOUREUX, Geneviève | Représentante du district C |
| LIBERGE, Nathaniel | Représentant du district E |
| SIMARD, Stéphane | Représentant du district A |
| Membres du personnel | |
| CÔTÉ, Sylvie | Représentante du personnel d'encadrement |
| ROY, Philippe | Représentant du personnel encadrement, sans droit de vote |
| MARTIN, Mélanie | Représentante du personnel enseignant |
| GAGNON, Sophie | Représentante du personnel de soutien |
| LABBÉ, Catherine | Représentante du personnel professionnel autre qu'enseignant |
| MIGNER, Dominique | Représentante des directions d'établissement d'enseignement |
| Membres de la communauté | |
| GAMELIN, Michèle | Profil gouvernance, éthique, gestion des risques ou de gestion des ressources humaines |
| LACOURSIÈRE, Pier-Olivier | Personne âgée de 18 à 35 ans |
| RATTÉ, Laetitia | Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel |
| MARCOUX, Bruno | Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires |
| ROY, Jasmin | Profil finance, comptabilité ou en gestion des ressources financières ou matérielles |

Calendrier des séances tenues

- 23 août 2022 – séance ordinaire
- 4 octobre 2022 – séance ordinaire.
- 2 novembre 2022 – séance extraordinaire
- 15 novembre 2022 – séance ordinaire
- 17 janvier 2023 – séance ordinaire
- 7 mars 2023 – séance ordinaire
- 28 mars 2023 – séance extraordinaire

- 18 avril 2023 – séance ordinaire
- 9 mai 2023 – séance extraordinaire
- 23 mai 2023 – séance ordinaire
- 27 juin 2023 – séance ordinaire

Décisions du conseil d'administration

- Approbation du Rapport de surveillance (2021-2022) et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques;
- Établissement de régimes d'emprunts;
- Établissement du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et liste des écoles et des centres;
- Adoption des calendriers scolaires 2023-2024;
- Adoption du projet de répartition des services éducatifs 2023-2024 dans les écoles primaires, secondaires et spécialisées;
- Nomination de deux directrices générales adjointes;
- Nomination d'une directrice générale suppléante;
- Mise en place d'un processus de sélection d'un(e) directeur(rice) général(e);
- Nomination d'une directrice générale;
- Désignation d'un responsable du traitement des plaintes;
- Approbation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- Adoption des règles d'allocations budgétaires CSSMV 2023-2024;
- Établissement d'un nouvel établissement : École Annexe Maurice-L.-Duplessis;
- Adoption de nouveaux noms d'écoles : École Claude Lafortune et École des Semis;
- Adoption des plans d'effectifs du personnel de direction et du personnel administrateur 2023-2024;
- Adoption du budget initial du CSSMV et des établissements 2022-2023 et autorisation d'engagement de dépenses pour 2023-2024;
- Reddition de comptes en gestion contractuelle 2022-2023 et adoption de la déclaration du dirigeant;
- Adoption de la tarification de la fréquentation dans les services de garde;
- Adoption de la politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail;
- Adoption du premier plan annuel (2023-2024) du nouveau cycle triennal (2023-2026) de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

- Adoption de la politique d'admission et d'inscription;
- Adoption des contrats de transport scolaire 2022-2023 à 2027-2028;
- Faire face à la croissance : Octroi de plusieurs contrats en découlant (location de modulaires, nouvelles constructions ou agrandissements, etc.);
- Adoption du budget initial du CSSMV et des établissements 2022-2023 et autorisation d'engagement de dépenses pour 2022-2023;
- Reddition de comptes en gestion contractuelle 2021-2022 et adoption de la déclaration du dirigeant;
- Adoption du troisième plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (2022-2023);
- Faire face à la croissance : Octroi de plusieurs contrats en découlant (location de modulaires, nouvelles constructions ou agrandissements, etc.).

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|--|---|
| Comité de gouvernance et d'éthique | <ul style="list-style-type: none"> • Nathaniel Liberge (président), membre du CA • Dominique Migner (vice-présidente), membre du CA • Sylvie Côté, membre du CA • Michèle Gamelin, membre du CA • Nicola Grenon, membre du CA et président du CA • Philippe Roy, représentant au CA, sans droit de vote • Direction générale • Direction générale adjointe, selon les dossiers • Direction du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (SSGACC) |
| Comité de vérification et ressources matérielles | <ul style="list-style-type: none"> • Jasmin Roy (président), membre du CA • Bruno Marcoux (vice-président), membre du CA • Nicolas Brosseau, membre du CA • Laetitia Ratté, membre du CA • Direction générale • Direction générale adjointe, selon les dossiers • Direction du Service des ressources financières (SRF) • Direction du Service des ressources matérielles (SRM) • Direction du développement des infrastructures scolaires (DIS) |
| Comité des ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève Lamoureux (présidente), membre du CA • Pier-Olivier Lacoursière (vice-président), membre du CA • Stéphane Simard, membre du CA • Direction générale • Direction générale adjointe • Direction du Service des ressources humaines (SRH) |

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|-------------------------------|---|
| Comité consultatif de gestion | Mélanie Lacourse Bruno St-Jean Christine Khan Francois Martin Lyne Courtemanche Annie Parenteau Julie Grothé Francis Morvan Sophie Desgroseilliers Isabelle Pétrin Nathalie Pomerleau Geneviève Allie Josée Duhamel Sandra Monette-Roy Steeve Leblanc Isabelle Ross Annie Gaudreau Carole Désormeau Isabelle Fortin |
| | Christine Chabot Sandra Beauchamp Julie Deslippe Chantal Fortin Linda Allaire Anouk Larocque Émilie Bruneau Isabelle Legault-Cusson Marie-Chantal Petitpas Annick Houle Brigitte Moreau Darrin Bould Karine Vermette Andreja Celtorius Benoit Miousse Julie Cliche |
| | Mélanie Côté Annie Tétreault Dominique Migner Véronique Lavoie Marie Lise Guilbert Carole Lavoie Sophie Lessard |

Marie-France Labelle
Nicole Deneault
Geneviève Tardif
Frédéric Fortin
Alexandre Dumont
Serge Caron

Johanne Dubé
Émilie Croteau
Caroline Charest
Nathalie Prindle
Anne Chauret
Isabelle Dupré
Julie Véronneau
Nadine Taillon
Martine Cloutier
Maude Parisella
François Hudon
Vincent Barouh
Julie Boily

Direction

Éric Chevalier
Marjorie Noël
Benoit Pilon
Christine Nadeau

Sylvain Caron
Julie Cliche

Maxim Bonin
Geneviève Blondin
Nadia Caron
Jean Rivière
Chantal Thibault

Direction

Josée Lepitre
Julie Brunelle
Jean-François Beaulieu
Sylvie Côté
Éric Lafrance
Steve Sinki
Christian Couloume
Marie Trigo
Christian Hinse
Gille Lochet

| | | | |
|--|--|--|--|
| Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Brosseau, président • Julie Ross, vice-présidente • Yasmina Tahi, secrétaire • Johanne Daudier, secrétaire • Alejandra Perez Pichardo, substitut • Armand Benhaim, substitut • Annie Mathieu • Chantal Belisle • Christelle Signe • Denis Gagnon • Dinah Jaime • Geneviève Thuot • Isabelle Dufour • Matthieu Hurtubise • Mélodie Lavoie • Nadia Rousseau • Stéphanie Girard • Perline de Voyer • Thomas Sieber • Mélanie Lessard, représentante direction générale • Julie Véronneau, représentante direction école • Julie Rivard, représentante des enseignants au primaire • Marie-Claude Michaud, représentante des professionnels • Kim Chaput Bégin, représentant des employés de soutien • Ginette Pariseault, représentante communautaire | | |
| Comité consultatif de transport des élèves | <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Gagnon(présidente), membre du CA • Wael Bousselemi, représentant substitut au comité de Parents • Catherine Labbé, membre du CA • Gabrielle Ménard, représentante des établissements privés • Sophie Lessard, directrice de l'école primaire Sacré-Cœur • Alexandre Doré-Fleury, régisseur du Service de l'organisation et du transport scolaire • Marc-André Petit, directeur général adjoint du CSS Marie-Victorin • Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire • Mikael Perreault, représentant du Comité de parents • David McGuffie, représentant du Réseau de transport de Longueuil | | |
| Comité de parents | <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève Lamoureux • Mickael Perreault • Gaëlle Goutier • Nicolas Perreault • Koffi Lomé Marie • Nadia Taillefer • Caroline Proulx • Cécile Grelaud • Samira Cherrak • Nicola Grenon </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Thierry Faucher • Félix Cauchy-Charest • Marie-Pascale Giroux • Jany Fajardo Fernandez • Rokhaya Seck • Sébastien Pourcel • Marc Villiard • Isabelle Boutin • Stéphane Simard • Hugo Simard </td> </tr> </table> | <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève Lamoureux • Mickael Perreault • Gaëlle Goutier • Nicolas Perreault • Koffi Lomé Marie • Nadia Taillefer • Caroline Proulx • Cécile Grelaud • Samira Cherrak • Nicola Grenon | <ul style="list-style-type: none"> • Thierry Faucher • Félix Cauchy-Charest • Marie-Pascale Giroux • Jany Fajardo Fernandez • Rokhaya Seck • Sébastien Pourcel • Marc Villiard • Isabelle Boutin • Stéphane Simard • Hugo Simard |
| <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève Lamoureux • Mickael Perreault • Gaëlle Goutier • Nicolas Perreault • Koffi Lomé Marie • Nadia Taillefer • Caroline Proulx • Cécile Grelaud • Samira Cherrak • Nicola Grenon | <ul style="list-style-type: none"> • Thierry Faucher • Félix Cauchy-Charest • Marie-Pascale Giroux • Jany Fajardo Fernandez • Rokhaya Seck • Sébastien Pourcel • Marc Villiard • Isabelle Boutin • Stéphane Simard • Hugo Simard | | |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Calderon Asselin • Nicolas Brosseau • Sophie Allard • Julie Nadeau • Simon Morin • Maxime Cadieux • Johannie Lévesque • Stéphanie Dugas • Nathaniel Liberge • Cyrille Tagne Wafo • Jérôme Dongmo • Philippe Gagnon • Carlos Pelaez • Marilynne Pilon • Manon Fortier • Karine Fleury • Josianne Vachon • Normand Dubreuil • Mathieu Baer • Audrey Desgagnés • Geneviève Brochu • Julie Ross | <ul style="list-style-type: none"> • Aline Muteteri • Atish Woozageer • Mélanie Morin • Abderrahmane Abou-Bakr • Vanessa Viau • Évelyne Rosso • Jean-François Morin • Alfonso Gonzalez • Maryse Villeneuve • Francis Rodrigue • Frédéric Gauthier • Sandrine Wandji • Guylaine Bertrand • Estelle Lawrence • Donald Gagnon • Michelle Milos • Joëlle Rondeau • Anwar El Youbi • Jocelyn Bélanger • Natalia Tatarescu • Amadou Camara • Andreea Tataru |
| Comité de répartition des ressources | <p>Représentants du primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Judith Côté • Dominique Migner • Marie-France Labelle • Mélanie Lacourse <p>Représentants du secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nadia Caron • Christine Nadeau <p>Représentant des écoles spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean Rivière <p>Représentant de la formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric Fortin <p>Représentant de l'éducation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève Tardif <p>Représentants du centre administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Dubé / Marie Trigo (à partir du 19 décembre 2022) – Direction du Service aux ressources éducatives • Mélanie Lessard – Gestionnaire responsable des EHDAA • Sylvie Côté – Direction du service des ressources humaines • Jean-François Beaulieu – Direction des ressources financières • Josée Lepitre – Direction du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes (service éducatif) • Dominique Lachapelle – Direction générale suppléante | |

| | |
|---|--|
| Comité d'engagement pour la réussite des élèves | <ul style="list-style-type: none"> • Nathalie Ouellet • Marie-France Milot • Pierre-Luc Fortier • Anie St-Pierre • Catherine Labbé • Charlène Ouellette • Josée Plante • Caroline Lemay • Maude Parisella • Julie Cliche • Marjorie Noël • Isabelle Gagné • Geneviève Tardif • Karine Labelle • Frédéric Guay |
|---|--|

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2022-2023, une plainte a été déposée auprès des instances chargées de l'application du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration* (Ci-après : « Règlement »).

Le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance publique du 27 juin 2023, le rapport soumis par le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie à l'effet qu'un membre avait contrevenu à l'article 2 du Règlement. La sanction prévue au rapport, soit la réprimande, a donc été appliquée.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i> | Nombre de divulgations ou de communications de renseignements |
|---|---|
| 1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations | 0 |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22 | 0 |
| 3. Divulgations fondées | 0 |
| 4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4: | |
| 1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | 0 |
| 2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | 0 |
| 3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | 0 |
| 4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, | 0 |

| | |
|--|----------|
| y compris un abus d'autorité | |
| 5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | 0 |
| 6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5 | 0 |
| 5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | 0 |

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

■ ORIENTATION 1 : INTERVENIR SANS TARDER

○ Objectif 1.1

Mise en contexte de l'objectif : La compétence à lire est la clé de voûte essentielle à la réussite de l'élève. La politique nationale de la réussite éducative rappelle l'importance d'intervenir rapidement et de manière continue et concertée auprès des élèves. C'est avec cette intention d'agir tôt pour favoriser la réussite de tous les élèves que le CSS Marie-Victorin a fait de l'objectif 1.1 son objectif phare, puisqu'il travaille en ce sens depuis quelques années déjà. C'est d'ailleurs l'un des quatre objectifs propres au CSS Marie-Victorin.

| Objectif (CSS Marie-Victorin) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter le taux de réussite à la compétence à lire en français, langue d'enseignement, à 100 % en deuxième année et à 96 % en 6 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires. | Taux de réussite annuels à la compétence à lire pour les élèves des classes ordinaires des deux années visées du primaire. | Augmentation de 6,7 % en 2 ^e année et de 2,2 % en 6 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires. | 93,0 % en 2 ^e année | 91% en 2 ^e année | 88,4% en 2 ^e année | 89,5% en 2 ^e année | 89,1% en 2 ^e année |
| | | | 90,0% en 6 ^e année | 89,9% en 6 ^e année | 89,3% en 6 ^e année | 87,3% en 6 ^e année | 88,3% en 6 ^e année |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Développement d'un outil de consignation et d'analyse pour effectuer des portraits de classe en lien avec le dépistage en conscience phonologique et en connaissance des lettres, fluidité et compréhension;
- Poursuite de l'accompagnement ciblé d'équipes-écoles en lien avec la RAI (dépistage, analyse et interventions);
- Poursuite des accompagnements ciblés en lecture dans le cadre des communautés d'apprentissage professionnelles déjà implantées dans les écoles visées;
- Déploiement et utilisation d'un guide et d'une trousse présentant la séquence d'enseignement de la correspondance graphème-phonème, destinés aux enseignants des 1^{re} et 2^e années;
- Accompagnements ciblés, modélisation auprès des enseignants en lien avec les préalables à la lecture et l'appropriation de dispositifs en lecture auprès de 12 écoles ciblées (ABC'est parti);
- Accompagnements ciblés, modélisation auprès des enseignants d'une progression et d'un enseignement explicite des préalables, de règles de base et de correspondances graphème-phonème ciblées pour améliorer la fluidité de lecture auprès de 12 écoles ciblées (ABC'est parti);

- Accompagnements ciblés pour développer un vocabulaire et une vision commune de l'évaluation au sein des équipes-écoles.

Explication des écarts :

- Nécessité de développer les connaissances des enseignants au regard de l'accompagnement de la clientèle allophone.

Mesures projetées pour y remédier :

- Accompagnements ciblés : déploiement du plan de formation des pratiques efficaces visant à développer ou actualiser les compétences des enseignants au niveau de la rétroaction et de l'enseignement explicite;
- Offre de service universelle d'un projet intégrateur pour enseigner et modéliser la dimension « réagir » par l'entremise de la compétence « apprécier » en art;
- Offre de service universelle portant sur l'enseignement des inférences pour tous les cycles;
- Développement de trousse d'interventions pour enseigner les inférences pour tous les cycles;
- CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) au sein des équipes-écoles portant sur les stratégies de lecture;
- Accompagnements ciblés d'ABC'est de façon permanente dans 12 écoles de rangs déciles 7, 8 et 9;
- Développement de l'accompagnement de l'enseignement du vocabulaire.
- Offre de service universelle portant sur les attraits du lire (L'analyse littéraire en lien avec les 4 dimensions de la lecture).

○ **Objectif 1.2**

Mise en contexte de l'objectif : Un écart de réussite important entre les garçons et les filles, en faveur de ces dernières, est observable au Québec. Le MEQ, les chercheurs et les acteurs de l'éducation se penchent depuis plusieurs années sur les causes, et surtout sur les solutions à mettre en place pour réduire cet écart, sans toutefois nuire à la réussite des filles. C'est aussi une préoccupation pour le Centre de services scolaire. Ainsi, le CSS Marie-Victorin mise sur le recours à divers moyens concrets et actifs, jumelés à des interventions précoces en littératie et portant sur le développement socioaffectif des élèves.

| Objectif (CSS Marie-Victorin) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|---|---|--|--|---|--|--|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Diminuer l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 8 %. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans selon le sexe d'une cohorte d'élèves suivie annuellement. | Diminution de l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 2,2 %. | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 13,6 % (en faveur des filles) | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 8,5% (en faveur des filles) | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 16,4% (en faveur des filles) | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 7,5% (en faveur des filles) | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 9,3% (en faveur des filles) |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Mise en place d'un plan d'action pour le passage préscolaire primaire : embauche de ressources professionnelles pour soutenir directement les milieux;
- Poursuite de l'accompagnement par une équipe de professionnels des élèves ciblés comme étant vulnérables lors du passage du primaire au secondaire;
- Développement, formation et accompagnement en regard de la littératie (maternelle 5 ans et premier cycle), par le dépistage en contexte d'enseignement primaire et d'éducation préscolaire;
- Accompagnement d'équipes-écoles en lien avec le dépistage : entre autres pour 11 écoles (Intervenir tôt);
- Accompagnements des enseignants en lien avec l'intégration du numérique en classe (robotique, programmation, plan d'action numérique dans des établissements, etc.);
- Relance et bonification d'activités parascolaires variées dans plusieurs écoles;
- Poursuite de la mise en place de modalités de soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire (tutorat, co-enseignement, centre d'aide à l'apprentissage, aides-enseignant.e.s, etc.) dans toutes les écoles.

Explication de l'écart : N/D

Mesures projetées pour y remédier : N/D

○ Objectif 1.3

Mise en contexte de l'objectif : Bien que l'écart de réussite entre les milieux favorisés et défavorisés du CSS Marie-Victorin était moins grand que l'écart entre ces mêmes milieux à l'échelle de la province lors de la rédaction du PEVR, tout le personnel éducatif est soucieux de contribuer à réduire encore davantage cette disparité entre les milieux scolaires. Pour y parvenir, le CSS Marie-Victorin soutient et favorise le dépistage des vulnérabilités et les interventions précoces, ainsi que le travail collaboratif des équipes.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|--|--|---|--|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Diminuer l'écart de réussite entre les élèves provenant de milieux défavorisés (écoles d'IMSE 8 à 10) et les élèves provenant des autres milieux (écoles d'IMSE 1 à 7) à 6 %. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves, suivi annuellement et provenant des milieux défavorisés comparé aux élèves provenant des autres milieux. | Diminution de l'écart de réussite entre les élèves provenant de milieux défavorisés et les élèves provenant des autres milieux de 0,6 %. | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 9,8% (en faveur des milieux favorisés) | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 15% (en faveur des milieux favorisés) | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 5,5% (en faveur des milieux favorisés) | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 9,7% (en faveur des milieux favorisés) | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 N/D* |

*Cette donnée n'a pas encore été transmise aux autorités ni diffusée.

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Embauche de deux agents de développement pour le soutien des élèves en milieu défavorisé afin de créer et consolider les liens entre l'école et la famille dans le but de tisser un filet de protection autour des jeunes issus des milieux défavorisés et

présentant des facteurs de vulnérabilité (mesure 15021, volet 3) :

- Collaboration avec les intervenants scolaires (enseignant, conseillère au préscolaire, AVSEC, TES, etc.) pour la production de capsules de sensibilisation aux facettes de la défavorisation et de son impact sur la réussite des élèves;
- Accompagnement des milieux et diffusion des capsules de sensibilisation à la défavorisation et de son impact sur la réussite des élèves;
- Sondage auprès des parents pour optimiser la communication avec l'école fréquentée par leur enfant;
- Collaboration avec les organismes communautaires afin de soutenir les familles vivant de la défavorisation et celles issues de l'immigration ;
- Participation à l'organisation d'activités qui favorisent la participation des parents entre les murs de l'école et qui permettent de tisser des liens école-famille;
- Liaisons entre les familles et les organismes communautaires;
- Déploiement de rallyes pour faire connaître les organismes communautaires du quartier aux enseignants titulaires et aux TES de l'école;
- Participation aux tables de concertation avec le CIUSS dans les quartiers Laflèche, LeMoyne, Vieux-Longueuil afin d'arrimer les actions avec les organismes communautaires qui desservent les écoles;
- Installation de kiosques lors d'événements dans les écoles pour informer les familles de l'outil l'Indispensable de votre quartier;
- Création d'un pense-bête et formation offerte pour l'écriture simplifiée en soutien des écoles dans les communications avec les parents;
- Déploiement de l'offre de service Passe-Partout dans 10 écoles afin de répondre aux besoins des enfants de 4 ans et leurs parents;
- Collaboration des gestionnaires des écoles du quartier Laflèche à un projet de recherche-action en vue de faciliter la collaboration entre eux;
- Accompagnement par des ressources professionnelles dans le déploiement des pratiques prometteuses en lecture (passation d'un dépistage sur les apprentissages essentiels, consignation et analyse des données, choix de cible, choix et planification des interventions);
- Mise en place de dispositifs de co-enseignement dans plusieurs écoles et de manière plus spécifique, dans les écoles dont l'IMSE se situe entre 7 et 10;
- Collaboration avec nos partenaires de la santé, particulièrement dans les situations où nos familles se retrouvent dans des situations à risque sur le plan socio-économique.

Explication de l'écart : n/a

Mesures projetées pour y remédier : n/a

○ **Objectif 1.4**

Mise en contexte de l'objectif : Le MEQ est conscient de l'écart considérable entre les taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ayant un plan d'intervention et les autres élèves. Il cherche donc à abaisser cet écart dans le réseau public québécois. Le CSS Marie-Victorin est devant un défi de taille, compte tenu du nombre d'élèves concernés partout dans ses écoles. Deux avenues sont privilégiées pour soutenir la réussite de ces élèves : 1. dépister et intervenir au plus tôt, et 2. recourir à un enseignement et des mesures d'aides faisant appel à des approches pédagogiques reconnues efficaces et issues de la recherche.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Diminuer l'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ayant un plan d'intervention et les autres élèves à 30 %. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement et comparée aux élèves HDAA ayant un plan d'intervention et aux autres élèves. | Diminution de l'écart de réussite entre les élèves HDAA ayant un plan d'intervention et les autres élèves de 3,6 %. | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 40,1% (en faveur des élèves sans PI) | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 34% (en faveur des élèves sans PI) | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 31,3% (en faveur des élèves sans PI) | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 35% (en faveur des élèves sans PI) | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 31,7% (en faveur des élèves sans PI) |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Formations pour les nouveaux membres du personnel qui travaillent auprès des élèves en classes spécialisées afin de bien cibler les besoins des élèves et d'identifier les meilleurs modes d'intervention et d'enseignement;
- Accompagnement ciblé des milieux ayant des besoins d'organisation au niveau des élèves EHDA;
- Mise en place de quatre (4) équipes multidisciplinaires de quartier afin de répondre de façon équitable aux besoins des élèves de ces 18 écoles primaires;
- Répartition des ressources professionnelles de façon à travailler davantage en prévention;
- Enseignement selon l'âge chronologique de l'enfant en y apportant des modifications au besoin : assurer l'arrimage entre les objectifs fixés pour un élève, l'évaluation des apprentissages poursuivis et leur présentation-notation dans le bulletin;
- Accompagnement et formation sur l'application des concepts de différenciation pédagogique;
- Accompagnement et formation par Mme Nadia Rousseau sur la pédagogie de l'inclusion scolaire;
- Offre de services variée : projets intégrateurs, co-enseignement, classes et écoles spécialisées, etc.;
- Plan de formation sur les mesures exceptionnelles et sur la prévention par les interventions ciblées;
- Mise en place d'un plan de pratiques efficaces.

Explication de l'écart :

- Formation et accompagnement à parfaire dans la mise en place de pratiques différenciées;
- Formation à déployer en plus grand nombre concernant l'accompagnement de tous les milieux sur le plan d'intervention et accompagnement ciblé pour certaines clientèles.

Mesures projetées pour y remédier :

- Ajouts de ressources orthopédagogiques dans nos écoles primaires et ajouts d'enseignants-ressources dans nos écoles secondaires en 2022-2023;
- Formation sur les mesures exceptionnelles et sur la prévention par les interventions ciblées à toutes nos écoles;
- Admission à temps complet des élèves de 4 ans en situation de handicap;

- Travail conjoint avec le Centre d'évaluation, de formation et d'intervention afin de répondre, entre autres, aux besoins des écoles orphelines de services professionnels ainsi que pour des situations complexes.

○ **Objectif 1.5**

Mise en contexte de l'objectif : Pour le primaire, l'objectif identifié porte sur la compétence à écrire et elle est mesurée à partir de l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année. Le MEQ vise un taux de réussite de 90 % à cette épreuve d'ici 2030. À l'heure actuelle, les élèves de 4^e année au CSS Marie-Victorin se positionnent favorablement face à cet objectif. Il faut mentionner que plus on travaille la compétence à lire chez les élèves des 1^{er} et 2^e cycles du primaire, plus on renforce la compétence à écrire, puisque ces deux compétences sont inter reliées et se développent de pair.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|--|---|-----------|---|---|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année du primaire à 85 %. | Taux de réussite annuel à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année pour les élèves des classes ordinaires du primaire. | Augmentation de 3,3 % du taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires. | 86,6 % | N/D (Il n'y a pas eu d'épreuve en 2019-2020) | N/D (Il n'y a pas eu d'épreuve en 2020-2021) | 81,9% | 84,2% |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Mise en place de communautés de pratiques en écriture dans plusieurs écoles (ateliers d'écriture et stratégies rédactionnelles);
- Bonification de l'offre de service universelle : ateliers d'écriture;
- Accompagnements ciblés : mentorat (accompagnement, observation, rétroaction, modélisation, suivis ponctuels) auprès d'enseignants en lien avec la mise en place d'ateliers d'écriture au préscolaire et au primaire;
- Déploiement d'accompagnements ciblés dans les écoles pour développer un code de correction uniforme;
- Accompagnement pour développer un vocabulaire et une vision commune de l'évaluation au sein des équipes-écoles;
- Accompagnements sur l'articulation lecture-écriture (ADEL);
- Offre de service universelle : correction collective des épreuves MEQ de la 2^e année du 2^e cycle.

Explication de l'écart :

- Nécessité d'augmenter et de varier les occasions de développer la compétence à écrire;
- Nécessité de développer les connaissances des enseignants au regard de l'accompagnement de la clientèle allophone.

Mesures projetées pour y remédier :

- Mise en place de communautés de pratiques en écriture dans plusieurs écoles (ateliers d'écriture);
- Offre de service universelle : sur l'évaluation des épreuves de la 2^e année du 2^e cycle
- Accompagnements ciblés dans les écoles afin de développer un code de correction uniforme;
- Mise en place du plan de développement professionnel sur les pratiques efficaces;
- Mise en place de dispositif d'enseignement en écriture suite à la formation des attrait du livre;
- Mise en place de dispositif d'enseignement en écriture suite à la formation des inférences;
- Mise en place de dispositif d'enseignement en écriture suite à la formation sur le vocabulaire.

■ ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE VERS LA RÉUSSITE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE

○ **Objectif 2.1**

Mise en contexte de l'objectif : L'augmentation du taux d'obtention d'une première diplomation ou première qualification avant 20 ans, incluant le DES, le DEP et les autres qualifications possibles, est un enjeu majeur auquel doit pallier le MEQ. Cela représente probablement le plus grand défi à relever, car le taux de diplomation/qualification des élèves du CSS Marie-Victorin était de 9,1 % au-dessous de la situation provinciale au moment de la rédaction du PEVR, et à 13 % de l'attente provinciale pour 2022. Les matières à sanction et leurs modalités d'évaluation seront donc au cœur des travaux collaboratifs pour atteindre un taux de 75 %.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|---|--|---|---|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification à 75 %. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement. | Augmentation de 4 % de la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1 ^{er} diplôme ou une 1 ^{re} qualification. | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 : 72,7% | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 : 73,9% | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 : 75,3% | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 : 77,0% | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 : 79,7% |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite de l'identification des enjeux liés à la diplomation et à la réussite dans les matières à sanction au secondaire en collaboration avec les conseillers pédagogiques, les directions d'établissement et les enseignants;
- Mise en œuvre de plans d'action incluant des objectifs prioritaires pour augmenter la réussite en français et mathématiques au secondaire, en collaboration avec des enseignants, des directions d'établissement et les conseillers pédagogiques;
- Mise en application d'un protocole de vérification de l'éligibilité des élèves à la diplomation par les conseillers d'orientation;

- Reprise du salon *Mon orientation, ma formation* (offert aux élèves de 4^e et 5^e secondaire) après l'arrêt causé par la pandémie;
- Poursuite du déploiement d'une offre de cours d'été en présence pour les élèves de 1^{re} à 5^e secondaire, incluant l'ensemble des matières à sanction et des cours de soutien aux élèves allophones en vue de l'intégration en classe ordinaire en septembre suivant;
- Contribution au déploiement d'une offre de cours d'été en ligne (été 2023) pour les élèves de la Montérégie / Estrie, dont ceux du CSS Marie-Victorin, leur permettant de suivre un ou des cours d'été à distance et ultimement, d'être diplômés. Cette offre de cours pouvait même, dans certaines circonstances, se combiner à l'offre de cours en présence, augmentant d'autant les chances de l'élève d'atteindre son objectif de diplomation;
- Participation des conseillers en orientation des écoles secondaires et de l'Équipe en Raccrochage scolaire au processus d'admission des élèves aux cours d'été, en ligne comme en présence;
- Relance des élèves non-inscrits aux cours d'été par l'Équipe en Raccrochage scolaire;
- Déploiement du plan de pratiques efficaces issues de la recherche pour améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves de 24 écoles et poursuite du plan de développement concerté à cet égard;
- Production et diffusion d'outils concrets de support à la mise en place du dispositif de co-enseignement pour les écoles primaires et secondaires en partenariat avec le Syndicat de Champlain;
- Mise en place du comité Persévérance 360 afin de prioriser nos actions ayant un impact sur la persévérance. Ce comité regroupe des professionnels de la FGJ et de la FPEA et des gestionnaires. Le fruit du travail de ce comité, pour cette année, a été :
 - Documentation du portrait du décrochage scolaire afin de mieux cibler nos actions;
 - Élaboration d'un protocole harmonisé en raccrochage scolaire pour la FGJ et la FPEA.
- Élaboration d'un projet-pilote de concomitance « exploration de la formation professionnelle » dans le contexte des groupes de Pré-Dep qui pourra être déployé dans les écoles secondaires, en collaboration avec les trois Centres de formation professionnelle;
- Mise en place d'une démarche permettant la reconnaissance d'unités de 4^e secondaire pour les élèves de 15 ans ou plus quittant la classe d'accueil en vue de l'intégration en classe ordinaire.

Explication de l'écart : N/A

○ Objectif 2.2

Mise en contexte de l'objectif : Le MEQ souhaite voir diminuer l'écart de réussite entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves. Toutefois, lors de l'élaboration du PEVR, nous constatons que dans le cas du CSS Marie-Victorin, les élèves issus de l'immigration avaient un taux de réussite nettement plus élevé que celui des élèves non-immigrants. Par contre, le CSS Marie-Victorin se veut vigilant, car le portrait de l'immigration tend à se modifier depuis quelques années. Les nouvelles cohortes accueillies présentent plus de vulnérabilités face aux apprentissages.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|--|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Maintenir les taux de diplomation et de qualification des élèves issus de l'immigration minimalement égaux aux taux du CSS Marie-Victorin. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement et comparée aux élèves immigrants de 1 ^{re} génération et à l'ensemble des autres élèves du CSS Marie-Victorin. | Maintien d'un taux de diplomation et de qualification positif ou minimalement égal à celui des autres élèves pour les immigrants de 1 ^{re} génération. | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 7,7%* (en faveur de la 1 ^{re} génération) | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 : 2,8%* (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2011 et 2012, le taux de la 1^{re} génération a diminué de 2.8% tandis que le taux des autres générations a augmenté de 2.1%</i> | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 : 9,2%* (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2012 et 2013, le taux de la 1^{re} génération a augmenté de 6,3% tandis que le taux des autres générations a diminué de 0.1%</i> | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 : 11,3%* (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2013 et 2014, le taux de la 1^{re} génération a augmenté de 3,4% tandis que le taux des autres générations a augmenté de 1,3%</i> | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 : N/D** |

*Les élèves qui arrivent après le 30 septembre en 1^{re} secondaire ne sont pas inclus dans ces données.

**Cette donnée n'a pas encore été transmise aux autorités ni diffusée.

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite des rencontres d'identification des besoins et de classement provisoire par des intervenants de l'élève (enseignants, professionnels, direction, conseiller pédagogique) afin de s'assurer de l'intégration des élèves au degré qui favorisera leur réussite et leur diplomation;
- Poursuite d'offre de service et d'accompagnement pour les enseignants de classe d'accueil et les enseignants en insertion professionnelle;
- Révision de la répartition des allocations pour le soutien linguistique afin de cibler les élèves ayant besoin de soutien supplémentaire;
- Analyse de dossiers d'élèves de 17 ans et plus leur permettant de s'inscrire dans un degré scolaire favorisant d'obtention d'unités;
- Accompagnement des directions porteuses du dossier français au secondaire dans leur *leadership* pédagogique.

Explication de l'écart : N/A

○ Objectif 2.3

Mise en contexte de l'objectif : Au-delà des interventions précoces, il faut également continuer d'accompagner les élèves vers la réussite tout au long de leur parcours scolaire. Le CSS Marie-Victorin a donc voulu se doter de ce deuxième objectif propre à son organisation, afin de poursuivre ses efforts dans l'amélioration du taux de réussite à la compétence à lire, au secondaire cette fois, car cette compétence, utile et incontournable dans le cursus scolaire, demeure un fort prédateur de succès.

| Objectif (CSS Marie-Victorin) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|--|--|---|---|--|--|--|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter le taux de réussite à la compétence à lire en français à 81,5 % en 2 ^e année et à 84,5 % en 5 ^e année au secondaire pour tous les élèves des classes ordinaires. | Taux de réussite annuels à la compétence à lire en français langue d'enseignement pour les élèves des classes ordinaires des deux années visées du secondaire. | Augmentation de 5 % en 2 ^e année et de 5 % en 5 ^e année au secondaire pour tous les élèves des classes ordinaires. | 2018-2019 2 ^e année du secondaire : 71 % 5 ^e année du secondaire : 86,9 %. | 2019-2020 2 ^e année du secondaire : 73,9 % 5 ^e année du secondaire : 92,7 %. | 2020-2021 2 ^e année du secondaire : 76,8 % 5 ^e année du secondaire : 86,1 % | 2021-2022 2 ^e année du secondaire : 74,1 % 5 ^e année du secondaire : 86,0 % | 2022-2023 2 ^e année du secondaire : 73,7% 5 ^e année du secondaire : 84,3% |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite de l'élaboration d'un continuum en lecture au secondaire qui s'arrime au primaire et développement d'une offre de service sur le développement de la compétence à lire au secondaire (encore en construction);
- Poursuite des accompagnements dans le cadre des communautés d'apprentissage professionnelles déjà implantées dans les écoles visées en lien avec l'enseignement de la lecture au secondaire;
- Formation des enseignants en vue de la préparation aux examens ministériels dans lesquels la compétence à lire est aussi sollicitée en proposant des stratégies d'enseignement de la lecture et de l'écriture;
- Harmonisation des accompagnements offerts au secondaire en lien avec les stratégies de lecture préconisées au secondaire (concertation entre les conseillers pédagogiques disciplinaires au secondaire);
- Corrections collectives proposées aux enseignants, tant en lecture qu'en écriture;
- Accompagnement et soutien offerts aux enseignants de français du secondaire portant principalement sur la présentation de pratiques efficaces issues de la recherche;
- Une rétroaction, l'enseignement de la lecture s'appuyant sur la motivation, l'engagement et l'appropriation de stratégies, le recours à des tâches d'apprentissage et d'évaluation authentiques;
- Accompagnement des enseignants dans la planification, la cueillette et l'interprétation de traces, l'exercice du jugement et la prise de décision au regard de l'évaluation des apprentissages;
- Partage d'activités préparatoires pour les élèves de l'enseignement à la maison qui sont maintenant soumis aux épreuves ministérielles en 2022-2023 et partage de ces outils aux élèves et aux enseignants des écoles secondaires;
- Épreuves de lecture du CSS élaborées en 2^e et en 4^e secondaire pour recueillir des données liées aux critères d'évaluation de la lecture et ainsi orienter les actions en 2022-2023, surtout en 5^e secondaire.

Explication de l'écart :

- Ralentissement des CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) mises en place dans les écoles en raison de la priorisation de l'écriture;
- Moins d'offres ciblées portées sur la lecture dans les milieux et peu de demandes d'accompagnement en lecture.

Mesures projetées pour y remédier :

- Analyse de la correction des épreuves CSS en lecture de secondaire 2 et 4 afin de cibler encore davantage les actions à mettre en place (appréciation et réaction);
- Mise en place du plan de développement sur les pratiques efficaces;
- Sensibilisation des enseignants sur l’enseignement explicite de l’habileté à lire;
- Reprise des CAP en lecture;
- Augmentation des offres ciblées en lecture.

○ **Objectif 2.4**

Mise en contexte de l’objectif : Toujours dans le cadre de la maîtrise de la langue, le MEQ cherche à faire augmenter la part de la population adulte du Québec capable de démontrer des compétences élevées en littératie (lecture et écriture) en se fondant sur les résultats du Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) attendus en 2022. Toutefois, il y a peu de données claires concernant le niveau de maîtrise de la langue chez les adultes actuellement sur le territoire du CSS Marie-Victorin. Cet état de fait amène les centres d’éducation des adultes à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour évaluer le niveau des élèves à diagnostiquer leurs difficultés quant aux compétences en littératie, ainsi qu’à soutenir et renforcer leur maîtrise de la langue française.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|---|---|-----------------|-----------------|--|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Contribuer au rehaussement des compétences en littératie de la population adulte sur le territoire du CSS Marie-Victorin. | <p><u>Au secteur adulte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d’inscriptions aux programmes et projets liés à la littératie et à l’alphabétisation. - Nombre d’élèves participant à la démarche d’évaluation diagnostique liée à la littératie. - Résultats de 2022 du Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). | Augmentation annuelle du pourcentage d’élèves atteignant le niveau 3 sur l’échelle des compétences en littératie selon les parcours scolaires à l’éducation des adultes et à la suite d’une première évaluation complète de la situation de départ en septembre 2018. | 2018-2019 ND | 2019-2020 ND | 2020-2021 44% Pourcentage de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA | 2021-2022 44% Pourcentage de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA (donnée disponible aux 5 ans) | 2022-2023 44% Pourcentage de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA (donnée disponible aux 5 ans) |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l’objectif :

- Continuité de l’application de la méthode d’évaluation des compétences en littératie des élèves, à la suite de l’expérimentation de la méthode d’analyse du nombre de « mots lus par minute » qui ne fournissait pas assez de précision quant à la compréhension de la lecture;
- Maintien du service permettant d’intervenir rapidement et d’accompagner les jeunes adultes tout au long de leur parcours. Ce service inclut l’évaluation en lecture des nouveaux

élèves, l'analyse diagnostique de leurs difficultés et leur orientation vers des ateliers répondant à leurs besoins spécifiques, tels les suivants :

- Développer des stratégies de lecture efficaces;
 - Comprendre le sens implicite dans différents textes et contextes;
 - Apprendre à structurer ses idées;
 - Utiliser des outils technologiques;
 - Être exposé à la culture québécoise (repères culturels);
 - Débattre sur des sujets d'actualité;
 - Élargir ses connaissances générales sur divers sujets.
- Évaluation et ateliers offerts aux élèves déjà en place sur recommandation de l'enseignant. En plus des interventions individualisées, l'orthopédagogue assistait les enseignantes responsables des classes FBC (1^{re} et 2^e secondaire).

Portrait 2022-2023

- Il y a eu 1087 élèves inscrits en français.

Résultats

- Important: Le test de lecture est inspiré du test PEICA. Seulement certains aspects sont évalués;
- L'analyse de la progression est basée sur les études de cas demandées par les enseignants et les professionnels qui suivent les élèves en difficulté. Des prises de notes colligées lors des ateliers orthopédagogiques nous permettent également de fournir des données;
- Évaluation des effets du suivi orthopédagogique sur la réussite des élèves; nous avons revu le mode de fonctionnement du support andragogique. En plus des interventions individualisées, l'orthopédagogue assistait les enseignantes responsables des classes FBC (1^{re} et 2^e secondaire).

Explication de l'écart : N/A

Mesures projetées pour y remédier : N/A

○ **Objectif 2.5**

Mise en contexte de l'objectif : Pour favoriser un cheminement scolaire le plus régulier possible, le MEQ vise une diminution de la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public québécois. Comme le CSS Marie-Victorin est déjà sous la cible maximum attendue de 11 % fixée pour 2022, il s'agira plutôt d'assurer un maintien de ces données. À cet effet, les interventions précoces au préscolaire et au primaire demeurent essentielles pour tenter d'éviter un allongement du cheminement scolaire qui retarderait l'entrée au secondaire des élèves.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|--|--|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Maintenir tout au plus à 11 % la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. | Taux annuel du nombre d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. | Maintien de cette proportion à 11% ou moins. | 13,7% (année 2018-2019) | 10,2% (année 2019-2020) | 8,6% (année 2020-2021) | 8,8% (année 2021-2022) | N/D* |

*Cette donnée n'a pas encore été transmise aux autorités ni diffusée.

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite des travaux en communautés d'apprentissage professionnelles en lecture et en écriture dans plusieurs écoles;
- Poursuite de l'accompagnement par une équipe de professionnels des élèves ciblés comme étant vulnérables lors du passage du primaire au secondaire;
- Pilotage du processus de passage primaire-secondaire par un comité de gestion incluant des représentants du service des ressources éducatives, du service de l'organisation et du transport scolaire et des directions d'établissement primaire et secondaire;
- Formation du personnel enseignant de 4^e, 5^e et 6^e année du primaire sur les classements et les parcours de formation au secondaire;
- Accompagnement des équipes-écoles dans l'évaluation des besoins et la mise en place de moyens pour les élèves présentant un important retard scolaire;
- Accompagnement des milieux par des agentes de première transition favorisant la mise en place de moyens préventifs dès l'éducation préscolaire;
- Accompagnement des équipes-écoles dans l'implantation du volet parent en maternelle 4 ans par une agente de développement;
- Élaboration d'un plan d'action par le comité « Transition éducation préscolaire-enseignement primaire ».

Explication de l'écart : N/A

Mesures projetées pour y remédier : N/A

■ Orientation 3 : Offrir un environnement sain, sécuritaire et ouvert sur la communauté

○ Objectif 3.1

Mise en contexte de l'objectif : La croissance accélérée de la clientèle issue de l'immigration sur le territoire a eu un impact important sur le portrait de cette clientèle au CSS Marie-Victorin. Rappelons que 59,8 % de ses effectifs scolaires au secteur jeune sont issus de l'immigration. C'est donc un portrait qui s'est énormément modifié au fil des dernières années. Les nouvelles cohortes accueillies présentent plus de vulnérabilités face aux apprentissages et les élèves, comme leurs familles, ont de nouveaux besoins à combler. Il est donc de plus en plus nécessaire de mettre l'accent sur la qualité d'accueil de l'élève immigrant et de toute sa famille, sur le soutien à leur offrir dès leur arrivée ainsi que sur la collaboration avec les organismes et partenaires du milieu, concernés par cette clientèle. C'est pourquoi le CSS Marie-Victorin a déterminé ce troisième objectif qui lui est propre.

| Objectif (CSS Marie-Victorin) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|---|--|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Renforcer la structure d'accueil et d'intégration de l'élève immigrant et de sa famille en concertation avec les établissements scolaires et les partenaires du milieu concernés par cette clientèle. | Révision concertée du protocole d'accueil des élèves issus de l'immigration et leurs familles incluant les étapes impliquant le guichet unique du CSS Marie-Victorin, l'arrivée à l'école ou au centre et le soutien offert par les partenaires. | 100 % des écoles et des centres connaîtront le processus d'accueil de cette clientèle et bénéficieront des protocoles et services d'intégration adaptés qui y sont associés. | 10% | 50% | 75% | 75% | 75% |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

Secteur jeune

- Diffusion d'outils plurilingues pour faciliter la communication avec les familles immigrantes;
- Accompagnement de proximité par l'équipe du SILÉI auprès des équipes-écoles ayant des élèves immigrants qui présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- Développement et mise en place d'un outil d'analyse de la fluctuation et de la capacité d'accueil;
- Réflexion, accompagnement et actions diverses pour soutenir les milieux accueillant des élèves ayant une valeur 22;
- Poursuite de la collaboration avec les intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI) de Vision Inter-Cultures et de la Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS) afin de favoriser une meilleure relation entre l'école, les familles immigrantes et la communauté;
- Participation à la Table des intervenants de l'agglomération de Longueuil;
- Sensibilisation des enseignants du préscolaire à la réalité pluriethnique dans le cadre des ateliers d'appropriation du nouveau programme-cycle;
- Mise en place d'un camp pédagogique d'été pour soutenir la réussite des élèves immigrants et allophones appelés à intégrer la classe ordinaire en septembre.

Secteur adulte

- Poursuite de l'application du cadre de référence SARCA;
- Maintien du service d'orthopédagogie au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
- Maintien du service d'évaluation au SARCA;
- Maintien d'une passerelle au secteur jeune pour accompagner les élèves issus de l'immigration vers l'éducation des adultes;
- Rencontres entre la direction de l'éducation des adultes et l'équipe du secteur jeune en prévision du classement des élèves issus de l'immigration.

Travail de concertation avec les partenaires et organismes sur le territoire du CSS Marie-Victorin

- Maintien de l'entente de partenariat avec l'Instance régionale de concertation de la Montérégie (IRCM) ainsi qu'avec l'agglomération de la Ville de Longueuil.

Explication de l'écart :

- Plusieurs mouvements de personnel professionnel impliqué nous ont obligé à modifier nos priorités;
- Les milieux ont dû décaler un peu dans le temps l'implantation du protocole d'accueil;
- Nécessité de réorganiser et d'optimiser les services à la clientèle des deux secteurs (jeunes et adultes) avant de voir à l'arrimage des deux services.

Mesures projetées pour y remédier :

- Révision du protocole de la passerelle au secteur adulte avec le retour du personnel impliqué;
- Élaboration d'un calendrier de rencontres et détermination des actions pour atteindre la cible d'ici le 30 juin 2024;
- Maintien de deux postes d'enseignants en soutien linguistique visant à offrir, aux écoles ayant moins de 15% de tâche, un service équitable, cohérent et intensifié s'adaptant à la vague d'arrivée au pays des élèves;
- Poursuite de la mise en place d'un réseautage pour soutenir, accompagner et outiller l'enseignant du préscolaire dans la réalité pluriethnique et plurilingue de sa classe;
- Poursuite des groupes de parole afin de soutenir l'intégration des élèves issus de l'immigration en lien avec leur développement affectif et leur bien-être mental;
- Poursuite de la sensibilisation des écoles à la réalité plurilingue et pluriethnique de leur milieu (ateliers du SILÉI);
- Accompagnement des écoles dans la mise en place d'un protocole d'accueil.

○ **Objectif 3.2**

Mise en contexte de l'objectif : Le présent objectif ne concerne que le secteur primaire. Il vise la santé et l'adoption de saines habitudes de vie par les élèves dès le plus jeune âge et fait écho à la Politique de la réussite éducative (PRE) qui encourage les milieux scolaires à offrir un environnement stimulant qui intègre, entre autres, des activités physiques et sportives. Pour inculquer aux enfants le goût et le plaisir de bouger, les écoles primaires sont conviées à mettre en place des actions pour atteindre la cible des 60 minutes d'activités physiques variées au quotidien. Le CSS Marie-Victorin a un rôle de soutien auprès des équipes-écoles à cet égard.

| Objectif (PRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|---|---|--|--|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter à 100 % la proportion des écoles primaires qui offrent aux élèves la possibilité de bouger 60 minutes par jour grâce à la pratique d'activités physiques variées. | Taux annuel des écoles primaires où les élèves ont la possibilité de bouger au moins 60 minutes tous les jours grâce à la pratique d'activités physiques variées. | 100 % des écoles primaires offriront aux élèves la possibilité de bouger 60 minutes tous les jours grâce à la pratique d'activités physiques variées. | 13 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !) | 16 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !) | 66 % des écoles primaires atteignent la cible (37 écoles) Dont 21 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !) | 77,6% des écoles primaires atteignent la cible (45 écoles) Dont 58 écoles (100%) qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !) | 81% des écoles primaires atteignent la cible (47 écoles) Dont 58 écoles (100%) qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !) |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Embauche d'un conseiller pédagogique en éducation physique, à partir de 2018, pour supporter tous les milieux avec cet objectif et tout autre dossier en lien avec l'éducation physique, les saines habitudes de vie et le programme École en forme et en santé;
- Accompagnement de l'ensemble des écoles et plus particulièrement les écoles ciblées par la mesure « À l'école, on bouge! ». Ces écoles sont passées de 13 à 58 depuis 2018. Mise en œuvre de divers moyens présentés lors de journées de formation et d'accompagnement permettant d'atteindre l'objectif visé. Suivis des milieux par des offres de périodes de ré pondance du conseiller pédagogique;
- Élaboration d'un outil de consignation des minutes d'activités physiques effectuées et d'un lieu de partage d'un répertoire d'activités physiques variées misant sur l'intégration de moments pour bouger tout au long de la journée (classes extérieures, pauses actives, corridors actifs, etc.);
- Collaboration avec le Bureau de la statistique et de l'imputabilité au début 2020 afin d'identifier, à l'aide d'un sondage, les écoles qui auraient besoin d'accompagnement plus spécifique pour mettre en place les moyens qui leur permettraient d'atteindre l'objectif d'offrir 60 minutes d'activité physique au quotidien afin d'espérer atteindre la cible de 100%. Prise de contact par le conseiller pédagogique auprès de ces écoles et rencontres dans les milieux.

Explication de l'écart :

- Malgré que l'ensemble des écoles bénéficient de la mesure 15023, onze d'entre elles n'ont pas été en mesure d'atteindre les 60 minutes quotidiennes. Selon notre sondage, le manque de temps et de ressources financières et humaines sont les principales raisons invoquées. Nous observons tout de même une progression et poursuivrons nos efforts d'accompagnement en ce sens.

Mesures projetées pour y remédier :

- 2023-2024 : Recommander au Comité de répartition des ressources de reconduire la répartition de l'enveloppe budgétaire de la mesure 15023 parmi toutes les écoles primaires du CSS incluant les écoles spécialisées. Ce financement permet d'assurer le soutien aux écoles et ainsi assurer la pérennité de la mise en place des moyens afin que les élèves puissent bénéficier de plusieurs moments d'être actifs pendant 60 minutes par jour.
 - Offres d'accompagnements différenciées aux écoles qui n'atteignent pas la cible (60 minutes) selon les besoins exprimés (pauses actives, corridors actifs, entrées actives, récréations animées, etc.) dans l'année;
 - Soutien ponctuel à des comités ou au porteur de dossier dans les écoles, selon les besoins énoncés;
 - Poursuite des rencontres de réseautage et de partage afin de diffuser certaines nouveautés et de permettre aux responsables d'échanger sur les bonnes pratiques et les bons coups des différents milieux;
 - Sonder de nouveau toutes les écoles en collaboration avec le Bureau de la statistique et de l'imputabilité au début 2023 afin d'identifier celles qui auraient besoin d'accompagnement pour mettre en place les moyens qui leur permettraient d'atteindre l'objectif d'offrir 60 minutes d'activité physique au quotidien afin d'atteindre la cible de 100% en juin 2024.

○ **Objectif 3.3**

Mise en contexte de l'objectif : L'école n'est pas qu'un lieu d'apprentissages formels; elle est surtout un milieu de vie où l'élève découvrira peu à peu sa personnalité, ses talents, et sa capacité à s'engager. Il y développera des relations avec les adultes et les autres élèves. Chaque école est invitée à offrir un environnement sain, sécuritaire, accueillant, inclusif et créatif à tous ses élèves. C'est d'ailleurs grâce à l'enseignement des valeurs et des attitudes citoyennes ainsi qu'à une participation active des élèves dans leur école que ceux-ci peuvent s'épanouir. Ce rôle d'accompagnement auprès des jeunes est cher au cœur du personnel et des dirigeants du CSS Marie-Victorin. C'est le quatrième objectif qui a été choisi pour distinguer le CSS Marie-Victorin.

| Objectif (CSS Marie-Victorin) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|---|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Accroître l'adoption de valeurs et d'attitudes citoyennes chez l'élève lui permettant de jouer un rôle actif et responsable dans son milieu scolaire et sa communauté. | Nombre d'actions réalisées impliquant les élèves dans les domaines suivants: - La vie démocratique; - Le vivre-ensemble; - L'environnement; - L'entrepreneuriat; - Le bénévolat. | 100 % des établissements scolaires réaliseront des actions liées à l'implication des élèves dans au moins deux des domaines visés. | ND | ND | 72,7% | 91,2% | 88,2% |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

Comme pour les années précédentes, un sondage a été réalisé au printemps 2023 afin d'analyser les actions mises en place dans les écoles pour les cinq domaines d'attitudes citoyennes. À la suite du sondage, il ressort de cet exercice que seulement 8 écoles ne répondent pas à la cible de poser des actions dans 2 domaines et plus sur un maximum de 5. Ainsi, l'ensemble des écoles du CSS sont engagées dans au moins un premier domaine d'attitudes citoyennes. Les écoles sont toutes engagées dans la démarche de l'école positive et bienveillante pour développer un meilleur vivre-ensemble.

- Deux rencontres de la Communauté de pratiques (CoP) des écoles positives et bienveillantes afin de partager les savoirs, les expériences des écoles et défis rencontrés en lien avec la socialisation des élèves et l'encadrement éducatif et positif. Les comités de 32 écoles ont participé aux rencontres durant l'année 2022-2023;
- Poursuite du partenariat avec M. Éric Morissette, professeur à l'Université de Montréal. Ce dernier a accompagné plus spécifiquement une école primaire qui chemine vers les principes de l'école positive et bienveillante. Ces principes comprennent, notamment, la mise en place de systèmes d'encadrements qui enseignent explicitement les comportements attendus, valorisent les comportements positifs et favorisent la socialisation des élèves. M. Morissette a aussi coanimé une rencontre de CoP des écoles positives en début d'année afin de présenter l'approche aux écoles qui se joignent à la Communauté de pratiques pour l'année 2022-2023;
- Participation de trois écoles primaires au projet de recherche-action *Mobilisation pour la socialisation* mené par les chercheurs Éric Morissette, François Bowen et Caroline Levasseur de l'Université de Montréal. Les comités d'encadrement et climat scolaire de ces écoles ont été rencontrés par les chercheurs et certaines écoles ont reçu une première formation pour leur équipe-école;
- Création de plusieurs outils mis à la disposition des écoles pour faciliter le déploiement

de leur système d'encadrement positif (plans de leçons d'enseignement explicite des comportements attendus, canevas de règles de conduite, affiches, continuums d'intervention en cas de comportement inapproprié, présentations, infographies, etc.).

- Poursuite du déploiement de la Philosophie pour enfants dans trois écoles primaires (Communauté de recherche philosophique) et deux écoles secondaires (Discussions à visées démocratiques et philosophiques) pour développer des valeurs démocratiques et prévenir la violence en milieu scolaire en développant les habiletés de pensée des élèves. Plusieurs enseignants d'autres milieux scolaires ont aussi participé à la formation;
- Accompagnement de 4 écoles primaires supplémentaires (48 écoles) et de 7 écoles secondaires dans l'adoption d'un système d'encadrement bienveillant et positif qui inclut l'enseignement explicite des comportements attendus;
- Offre de plusieurs formations et ateliers sur une gestion du groupe-classe préventive et éducative aux membres du personnel des écoles primaires et secondaires;
- Déploiement du module de Suivi des Observations et Interventions (SOI) du portail Mozaïk dans 25 écoles primaires afin de consigner les comportements des élèves (positifs et inadéquats) et les interventions faites par les adultes;
- Participation à des projets environnementaux et de démocratie scolaire dans plusieurs écoles du CSS Marie-Victorin.

Explication des écarts :

- Atteinte de la cible si toutes les écoles posent des gestes en lien avec 2 des 5 domaines : Le vivre-ensemble, la vie démocratique, le bénévolat, l'environnement et l'entrepreneuriat. Toutes les écoles ont au moins 1 domaine en place;
- Constatation, à la suite du sondage, que 8 écoles primaires posent des actions que pour 1 seul des 5 domaines (soit deux de moins que pour l'année 2021-2022).

Mesures projetées pour y remédier :

Avec la fin du PEVR 2018-2023 et le lancement du nouveau PEVR 2023-2027, il est assuré que la vision et les valeurs priorisant un environnement sain, sécuritaire et ouvert sur le monde pour l'ensemble des élèves du CSS se poursuivront de belle façon. Cela s'explique, entre autres, par le fait que l'un des principaux enjeux au sein du nouveau PEVR est celui du bien-être de tous nos élèves à travers le climat scolaire du CSS. Assurer le bien-être physique, affectif et social de tous les élèves fait partie intégrante de plusieurs objectifs et moyens qui seront mis en œuvre pour les années à venir.

○ **Objectif 3.4**

Mise en contexte de l'objectif : L'intention du MEQ est de faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant au Québec d'ici 2030. Compte tenu du grand nombre d'immeubles et de cours d'école à entretenir, la planification des travaux de réfection pour remédier à leur état de vétusté représente un défi de taille. À ces opérations, plusieurs ajouts d'espaces et des constructions de nouveaux établissements s'imposent afin de faire face à la croissance accrue de la clientèle sur le territoire du CSS Marie-Victorin.

| Objectif (PNRE) | Indicateur | Cibles 2022 | Résultats | | | | |
|--|---|---|--|--|---|---|---|
| | | | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| Porter la proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant à 68 % en s'appuyant sur les principes du développement durable. | Indice annuel de l'état des bâtiments et terrains du parc immobilier (calcul du déficit du maintien d'actifs - DMA - du logiciel SIMACS). | Augmentation de 30 % de la proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant. | Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 31 % (janvier 2019). | Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 32,9 % (janvier 2020). | Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 37,6% (janvier 2021). | Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 25% (janvier 2022). | Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 25% (janvier 2023). |

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Bonification de notre planification pluriannuelle de travaux de réfection pour corriger la vétusté de nos immeubles en profitant de l'augmentation significative des budgets d'investissement réservés par le MEES pour le maintien d'actifs;
- Le plan de revitalisation des parcs d'école est toujours en cours;
- Utilisation du nouveau système de gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES) pour une première année.

Explication de l'écart :

- Changement de mesure : La variation du pourcentage d'établissements de niveau satisfaisant ou plus, s'explique notamment par le changement de système informatique et de méthode d'évaluation de la désuétude. Les travaux d'affinage des données par le ministère pour l'indice de vétusté sont toujours en cours. L'indice pourrait donc être amené à changer à nouveau. Les inspections incluent, entre autres, de nouveaux éléments à évaluer et les coûts de travaux ont été réévalués.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2023 | RÉSULTATS ¹ 2018 -2019 | RÉSULTATS ² 2019 -2020 | RÉSULTATS ² 2020 -2021 | RÉSULTATS ² 2021 -2022 | Résultats ² 2022-2023 |
|---|--|------------|--|--|--|--|--|
| 1.2.1 Accroître la réussite des élèves | Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans (fiche 2.1) | 84,5 % | Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 72,7% | Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 73,9% | Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 75,3% | Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 77,0% | Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022 79,7% |
| | Écart de réussite entre garçons et filles (fiche 1.2) | 5,6 % | 13,6% | 8,5% | 16,4% | 7,5% | 9,3% |
| | Écart de réussite entre EHDAA et élèves ordinaires (fiche 1.4) | 24,1 % | 40,1% | 34% | 31,3% | 35,0% | 31,7% |
| | Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées (fiche 1.3) | 6,2% | 9,8% | 15% | 5,5% | 9,7% | N/D |
| | Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public (fiche 2.5) | 11,1 % | 13,7 % | 10,2 % | 8,6 % | 8,8% | N/D |
| | Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public (fiche 1.5) | 87,4 % | 86,6 % | N/D | N/D | 81,9% | 84,2% |
| 2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes | Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! (fiche 3.2) | 65 % | 24,1% | 29,6% (écoles primaires) | 38,9% (écoles primaires) | 100% (écoles primaires) | 100% (écoles primaires) |
| | Proportion des écoles qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire | | N/D | N/D | 67,3% | 77,6% | 81,0% |
| 2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures | Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (fiche 3.4) | 50 % | 31 % | 32,9 % | 37,6 % | 25,0%* | 25,0%* |

* La variation du pourcentage d'établissements de niveau satisfaisant ou plus, s'explique notamment par le changement de système informatique et de méthode d'évaluation de la désuétude. Les inspections incluent, entre autres, de nouveaux éléments à évaluer et les coûts de travaux ont été réévalués.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

| INTIMIDATION | VIOLENCE | Proportion d'intervention ayant fait l'objet d'une plainte formelle auprès du protecteur de l'élève |
|--------------|----------|---|
| 10 | 6 | 0% |

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Pour lutter contre l'intimidation et la violence, le Centre de services scolaire Marie-Victorin a maintenu son engagement en s'appuyant sur des actions reconnues efficaces et qui sont prévues de façon globale et concertée avec ses différents partenaires communautaires ainsi que le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

L'ensemble des établissements primaires et secondaires ont un plan de lutte contre l'intimidation et la violence incluant, entre autres des mesures préventives, des modalités pour effectuer un signalement ou une plainte, des mesures de soutien envers les victimes et des mesures d'encadrement envers les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence.

Les écoles sont soutenues, entre autres, par le Service des ressources éducatives dans la mise en œuvre et la révision de leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La prévention est le moyen le plus efficace pour développer un climat scolaire positif. Parmi les mesures de prévention, on note l'approche Philojeunes qui vise à accompagner les élèves à devenir des citoyens responsables, par la pratique de la discussion philosophique. Trois écoles primaires et deux écoles secondaires continuent de favoriser cette approche.

Le CSS Marie-Victorin déploie des approches d'écoles positives et bienveillantes. En 2022-2023, 48 écoles primaires et sept écoles secondaires, soit trois établissements de plus qu'en 2021-2022, étaient engagées dans une démarche de révision de l'encadrement et de la gestion des comportements de leurs élèves. Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis afin d'assurer un encadrement efficace et de qualité. Les règles de conduite sont basées sur des valeurs bienveillantes. Elles sont détaillées en comportements attendus permettant l'enseignement explicite des comportements et le renforcement positif. La gradation des interventions et des conséquences inclut des actions préventives et éducatives. Les mesures d'encadrement visent à responsabiliser les élèves et à poser des gestes de réparation lorsque cela s'avère approprié, utile ou nécessaire.

Le CSS Marie-Victorin poursuit son partenariat avec M. Éric Morissette, chercheur de l'Université de Montréal. L'objectif principal de ce partenariat est l'accompagnement d'équipes-écoles dans un souci d'amélioration du climat scolaire par la mise en place d'une approche de soutien aux comportements prosociaux.

Différentes formations en gestion des comportements sont offertes aux membres du personnel des écoles. Elles visent à partager les pratiques efficaces, dont le lien significatif, le renforcement positif et les attentes claires. Les actions mises de l'avant sont guidées par la recherche, par des interventions novatrices et prometteuses.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève, en vigueur depuis le 1er avril 2010, établissait clairement le processus que devait suivre l'élève ou ses parents, pour déposer une demande de règlement de différend (plainte) auprès du CSS Marie-Victorin.

Pour l'année 2022-2023, année au cours de laquelle ce Règlement était encore en vigueur, 155 plaintes ont été reçues et traitées par l'équipe responsable au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (3^e étape du processus de traitement des plaintes). Aucune de ces plaintes n'a fait l'objet, en 2022-2023, d'une demande de révision de décision auprès du Conseil d'administration du CSS Marie-Victorin (4^e étape du processus de traitement des plaintes).

La procédure à suivre était disponible sur le site Internet du CSS Marie-Victorin, à l'onglet « Le CSS Marie-Victorin », puis à la section « Résolution de différend (plainte) et Protecteur de l'élève ».

Consultez également le rapport du Protecteur de l'élève (5^e étape du processus de traitement des plaintes), celui-ci étant annexé au présent rapport annuel.

Au cours des derniers mois de l'année 2022-2023, le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications a dû se préparer à l'entrée en vigueur, à la fin août 2023, de la Loi sur le protecteur national de l'élève, laquelle rendait caduc le Règlement concernant le traitement des plaintes, et instaurait un nouveau processus de traitement des plaintes. Ce nouveau processus est plus amplement décrit sur le site Internet du CSS Marie-Victorin à la page suivante : <https://cssmv.gouv.qc.ca/la-csmv/traitement-des-plaintes-cssmv/>

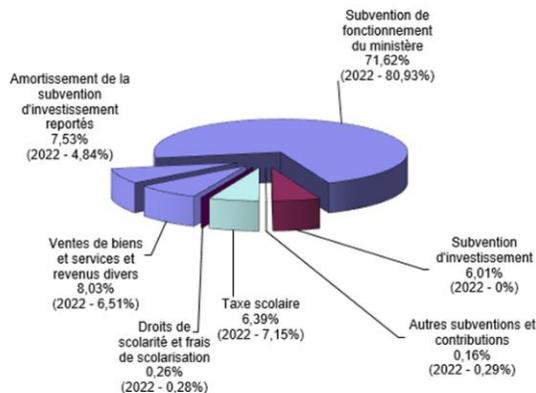
Un nouveau Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves a également été adopté pour le traitement de ce type de demande adressée au CSS Marie-Victorin.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

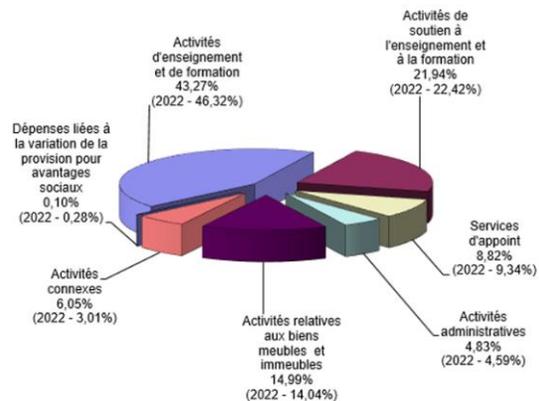
Les objectifs et les principes de répartition de revenus du CSS Marie-Victorin ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués sont prévus à la [Politique d'encadrement budgétaire](#).

Revenus par source



- Subvention de fonctionnement du ministère (507 972 836 \$)
- Subvention d'investissement (42 652 374 \$)
- Autres subventions et contributions (1 130 773 \$)
- Taxe scolaire (45 338 851 \$)
- Droits de scolarité et frais de scolarisation (1 861 843 \$)
- Ventes de biens et services et revenus divers (56 943 450 \$)
- Amortissement de la subvention d'investissement reportée (53 420 441 \$)

Dépenses par activité



- Activités d'enseignement et de formation (280 628 624 \$)
- Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (142 251 972 \$)
- Services d'appoint (57 218 876 \$)
- Activités administratives (31 331 797 \$)
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles (97 230 952 \$)
- Activités connexes (39 242 543 \$)
- Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (619 125 \$)

[Cliquer ici pour agrandir](#)

Les principaux revenus du CSS Marie-Victorin proviennent des subventions du gouvernement à plus de 85 % et les principales dépenses sont pour les services directs aux élèves à plus de 74 % soit les activités d'enseignement et de formation, les activités de soutien à l'enseignement et à la formation et les services d'appoint.

4.2 Ressources financières

Le CSS Marie-Victorin présente, pour l'année scolaire 2022-2023, des **revenus de 709 320 568 \$** et des **dépenses de 648 523 889 \$**. L'année scolaire 2022-2023 se conclut donc avec un **surplus de 60 796 679 \$**, tel que présenté dans les [états financiers officiels](#). Ce surplus est principalement dû à une nouvelle norme comptable sur les Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS). Cette norme impose au gouvernement, depuis le 1^{er} avril 2022, de comptabiliser les dépenses de décontamination de nos bâtiments. Ces dépenses ont été ajoutées à notre état financier de l'année précédente et le revenu de subvention dans notre état financier de cette année, ce qui a entraîné un ajustement positif d'environ 53 M\$. Sans cet ajustement, notre surplus serait d'environ 8M\$ soit l'équivalent de notre gain sur l'acquisition d'un terrain.

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées (1) | Heures supplémentaires (2) | Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2) | Nombre d'employés pour la période visée |
|--|------------------------|----------------------------|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 517 946,19 | 0 | 517 946,19 | 333 |
| 2. Personnel professionnel | 699 716,56 | 2211,87 | 701 928,42 | 530 |
| 3. Personnel enseignant | 4 694 640,29 | 34 968,41 | 4 729 608,70 | 5554 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 3 137 842,69 | 14 235,83 | 3 152 078,52 | 4028 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 463 373,44 | 4 791,53 | 468 164,97 | 493 |
| Total en heures | 9 513 519,17 | 56 207,63 | 9 569 726,80 | 10 938 |

■ Résumé du niveau de l'effectif

| | |
|---|--|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo | 9 015 713 heures rémunérées |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo | 9 569 726,80 heures rémunérées |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A) | 554 013,80 heures rémunérées |
| Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i> | NON Cette cible ne tient toutefois pas compte de la croissance de notre organisation. En 2022-2023, on note un dépassement de 554 013,80 heures attribuable à la croissance importante de notre clientèle et des besoins qui en découlent, dont : <ul style="list-style-type: none"> • l'ouverture et l'agrandissement d'écoles ainsi que l'ajout de modulaires nécessitant l'embauche de personnel (personnel enseignant, personnel professionnel, personnel de soutien et personnel-cadre); • l'embauche de personnel afin de mener à bien les projets de construction relatifs aux ajouts d'espace octroyés par le ministère de l'Éducation; |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> l'embauche de personnel (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien) à la suite de l'octroi de diverses mesures par le ministère de l'Éducation ou découlant des différentes conventions collectives. |
|--|--|

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

| | Nombre de contrats | Montant du contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|----------------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique | 2 | 109 150,00 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 101 | 46 127 665,68 \$ |
| Total | 103 | 46 236 815,68 \$ |

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier (en année scolaire)

| 2021-2022 (Année précédente) | 2022-2023 (Année de reddition de comptes) | | |
|---------------------------------|--|-----------------|-----------------------------------|
| Solde non investi, ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies, ni engagées |
| 10 787 737 \$ | 6 624 264 \$ | 22 752 146 \$ | 19 421 221 \$ |

4.5.2 Ressources informationnelles

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, voici les contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été signés par le Service des technologies de l'information (STI) :

- 3 Contrats d'acquisitions de matériels informatiques pour un montant de 5 450 000,00 \$
- 1 Contrats de renouvellement de licences pour un montant de 1 182 000,00 \$

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE Année scolaire 2021-2022 (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN</p> |
|---|

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* du Centre de services scolaire Marie-Victorin, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Outre des demandes non comptabilisées portant strictement sur de l'information/référence/écoute, j'ai reçu 57 plaintes pour cette période. Cependant, 3 de ces plaintes sont demeurées sans suite, faute par les plaignants de reprendre contact avec moi suite à un message que je leur ai laissé.

Les 54 plaintes traitées l'ont été de la manière suivante:

- 6 plaintes ont, après analyse sommaire, été rejetées avec une lettre explicative à l'appui;
- 43 plaintes ont été retournées à l'interne pour traitement ou ont fait l'objet d'un travail conjoint avec l'instance concernée;
- 5 plaintes portaient sur des allégations d'intimidation/violence ou harcèlement;

Les objets des plaintes portaient principalement sur les objets suivants :

- Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel (école et service de garde) 44%
- Demandes de mesures ou services particuliers pour des enfants à besoins 11%
- Demandes ou critiques à l'égard du transport scolaire 9%
- Contestation de sanction 2%
- Contestation de transfert obligatoire 13%
- Demande de changement d'école 15%
- Demande de changement de classe 4%
- Contestation d'évaluation en vue de classement ou du classement 2%

Les plaintes se répartissent comme suit par secteur :

- Maternelle, primaire et service de garde 59%
- Secondaire secteur « jeune » 41%

Aucune plainte n'a mené à la rédaction d'un avis par le Protecteur de l'élève.

Dominique Paillé LL.B.
Protecteur de l'élève

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent,

une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec

